



SAINTE-JUSTINE

Aux contribuables de la municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240-25

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES par le soussigné Frédéric Giguère, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 12 juin 2025 du projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT # 240-25 INTITULÉ «**RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**», le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 14 août 2025 à compter de 18h30, dans la salle du conseil située au 167, route 204, Sainte-Justine, en conformité aux articles 145,31 à 145,35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent les municipalités du Québec à adopter un règlement sur les usages conditionnels.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le règlement 240-25 sur les usages conditionnels vise à permettre, à certaines conditions, qu'un usage soit implanté ou exercé dans des zones déterminées par le règlement de zonage. Les zones sont les suivantes: (01-CH, 02-CH, 04-CH, 05-CH, 09-CH, 14-CH, 15-CH, 16-CH, 17-CH, 18-CH, 19-CH, 10-C et 11-C);

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine désire réglementer les bâtiments complémentaires aux usages commerciaux de type «conteneur» sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à la Mairie, aux heures ordinaires de bureau et il contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 5^e jour d'août deux mille vingt-cinq (2025).



Frédéric Giguère
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h00 et 16h30, le cinq août deux mille vingt-cinq (2025).

EN FOI DE QUOI, je donne un certificat, ce 5^e jour d'août deux mille vingt-cinq (2025).



Frédéric Giguère
Directeur général et greffier-trésorier